

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation du PV du 21 juin 2018
- Désignation des membres de la Commission de suivi de site des carrières
- Subvention aux associations
- Groupement de commande voirie/communauté de communes Périgord Limousin
- Transfert du contingent SDIS

FINANCES

- Décision Modificative 1 Budget Principal

URBANISME

- Avis du Conseil municipal sur l'extension de la déchetterie suite à enquête publique
- Charte sur la gouvernance du PLUI
- RPQS SPANC

CULTURE

- Programme de développement culturel autour d'un sentier numérique sur la résistance

QUESTIONS DIVERSES

ADMINISTRATION GENERALE

- **Approbation du compte-rendu du 21 juin 2018**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte rendu ci-joint.

- **Désignation des membres de la Commission de suivi de site des carrières**

Suite à la délibération N°2018-03-18 du Conseil municipal de THIVIERS de créer une Commission de suivi de site des carrières de THIVIERS, il est impératif de désigner les représentants de la commune de THIVIERS dans le collège des collectivités.

L'arrêté préfectoral de création prévoit, un membre titulaire et un membre suppléant.

Les membres titulaires et suppléants proposés au Conseil Municipal sont :

- Titulaire : Pierre Yves COUTURIER
- Suppléant : Jacques JUGE

- **Subvention aux associations**

Comité foie gras : 1 305 €

Reversement des droits de place du Marché au Gras au comité foie gras.

Théâtre de Poche : 2 400 €

Aide à la programmation, soit 400 € par date programmée jusqu'au 31 décembre 2018. (Voir la convention ci-joint.

Coopérative scolaire de l'école primaire : 500 €

Adil 24 : 150 € de subvention complémentaire

- **Groupement de commande voirie/communauté de communes Périgord Limousin**

La communauté de communes a mis en place un marché à bon de commande en offrant la possibilité aux commune d'adhérer à ce groupement pour les travaux de voirie. Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à ce groupement de commande. La commande maximale annuelle pour la commune sera plafonnée à 60 000 €.

- **Transfert du contingent SDIS**

La communauté de commune a adopté le 30 août dernier un projet de statut modificatif, intégrant le prise de compétence du contingent SDIS, conformément à la loi NotRE à compter du 1^{er} janvier 2019. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la modification statutaire présentée par la communauté de communes.

FINANCES

- **DECISION MODIFICATIVE 1**

INVESTISSEMENT DEPENSES

Compte 2051 : + 6 500 €

Compte 2128 : - 6500 €

Opération Bâtiments Communaux

Compte 2135 : - 10 200 €

Hors opération

Compte 2135 : + 10 200 €

Réseau de voirie : hors opération

Compte 2151 : +12 000 €

Compte 2152 : -5 000 €

Compte 2121 : -7 000 €

Opération voirie

Compte 2152 opération 2015392 : - 2500 €

Compte 2184 : - 2500 €

URBANISME

- **Avis du Conseil municipal sur l'extension de la déchetterie suite à enquête publique**

Suite à l'enquête publique relative à l'extension de la déchetterie au lieu-dit « Planeaux », le Conseil Municipal doit formuler un avis et le transmettre au représentant de l'Etat dans le Département.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce dossier d'extension.

- **Charte sur la gouvernance du PLUI**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter la charte sur la gouvernance du futur PLUI, adoptée par la communauté de communes.

- **RPQS SPANC 2017**

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ce RPQS 2017 du SPANC.

CULTURE

- Programme de développement culturel autour d'un sentier numérique sur la résistance

QUESTIONS DIVERSES



N° : 2018/09/01

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 27 septembre à 21h00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mr AMOUROUX Patrice, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mr BOST Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel,

ABSENTS EXCUSES : Mr MOUTON Benoît

POUVOIRS : Mme PETITJEAN Hélène donne pouvoir à Mme DEQUANT Céline
Mr REBIERE Michel donne pouvoir à Mr BONNET Henri
Mme ROBERTS Nicola donne pouvoir à Mme FAVARD Marie

Date de convocation : 21/09/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme Carole LEHAIR a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Subvention aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ALLOUE** des subventions de fonctionnement aux associations
- **APPROUVE** la convention attributive de subvention avec le Théâtre de poche
- **APPROUVE** les subventions aux associations suivantes pour l'année 2018 comme suit :

Association du comité foie gras et truffes du Pays Thibérien : 1 305 €

Coopérative scolaire de l'école primaire : 500 €

Adil 24 : 150 €

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

Thiviers le 1^{er} octobre 2018,
Le Maire



AR PREFECTURE

024-212405518-20180927-2018_09_01-DE
Regu le 08/10/2018

CONVENTION 2018
ENTRE LA COMMUNE DE THIVIERS
ET L'ASSOCIATION THEATRE DE POCHE
RELATIVE A SA PROGRAMMATION CULTURELLE 2018

Entre:

La commune de THIVIERS 44 Rue LAMY, 24800 THIVIERS, représenté par le MAIRE, dûment habilité à signer et exécuter en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, n°,

Ci-après désigné « la Commune », d' une part,

Et :

L'Association Théâtre de Poche représentée par sa Présidente, Mme Nathalie VIRET.

Ci-après désignée « l'Association », d'autre part,

Préambule

La Commune de THIVIERS souhaite accompagner le théâtre de poche dont les actions contribuent à l'aménagement du territoire et favorisent l'accès et la diversité culturelles.

La commune entend favoriser l'emploi culturel, principalement par l'accompagnement des équipes artistiques.

Cette initiative contribue à développer les publics, notamment les publics prioritaires (jeunes, personnes âgées, publics empêchés) et l'organisation d'actions de médiation culturelles.

A ce titre, la Commune de THIVIERS entend, en 2018, confirmer son soutien à l'Association Théâtre de poche, qui a notamment pour buts :

- De participer dans son aire d'implantation à un développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci
- D'être un lieu de diffusion, de confrontation et de recherche culturelle dans tous les domaines
- De faciliter à tous l'accès au patrimoine culturel.

AR PREFECTURE

024-212405518-20180927-2018_09_01-DE
Regu le 08/10/2018

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit:

ARTICLE 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir les modalités du partenariat engagé entre la Commune et l'Association le Théâtre de poche au titre de la programmation d'actions culturelles en 2018.

ARTICLE 2 : Durée

La présente convention est conclue pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018.

Elle ne pourra pas faire l'objet d'une tacite reconduction.

ARTICLE 3 : Budget prévisionnel 2018

La Commune de THIVIERS prend acte du budget prévisionnel pour 2018 établi par l'Association Théâtre de Poche et de sa demande de subvention sollicitée au titre de ses activités, ainsi que du concours communal sollicité.

ARTICLE 4 : Montant de la subvention

La Commune de THIVIERS alloue, par délibération du Conseil Municipal une subvention de **2.400 €** à l'Association Théâtre de poche au titre de sa programmation du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018 : à savoir une aide de 400 € par date pour 6 dates réparties entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018.

ARTICLE 5 : Modalités de versement

Le règlement de la subvention s'effectuera par mandat administratif, à compter de la notification de la présente convention et après transmission à la Commune du compte de résultat du dernier exercice réalisé (2017), daté et certifié exact par la Présidente, faisant apparaître le détail des subventions publiques obtenues.

ARTICLE 6 : Programmation

La programmation culturelle prévue est la suivante :

THEATRE DE POCHE : Période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018 :

La commune apportera une aide financière pour les 6 dates suivantes :

1. Samedi 15 septembre 2018 : Karl Marx, le retour (théâtre).
2. Vendredi 5 et samedi 6 octobre 2018 : La petite Boucherie du Bonheur (spectacle)
3. Mercredi 24 octobre 2018 : Fée du pain (spectacle et atelier jeune public)
4. Samedi 3 novembre 2018 : Jean Lapouge (Musique Jazz)
5. Samedi 17 novembre 2018 : Paris-Londres (Musique chanson française)
6. Mercredi 26 décembre 2018 : Vie et mœurs des lutins domestiques (spectacle jeune public)

024-212405518-20180927-2018_09_01-DE
Regu le 08/10/2018

Cafés littéraires 1er mercredi du mois : 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2018

Cafés anglais le jeudi : 11, 18 et 25 octobre, 8, 15, 22 et 20 novembre, 6, 13 et 20 décembre 2018

Scène ouverte : Vendredi 30 novembre 2018

ARTICLE 7: Contrôles de la Commune

7.1 : contrôle administratif et financier

L'Association s'engage à fournir un bilan compte de résultat annexe certifié par la Présidente, faisant apparaître le détail de l'ensemble des subventions perçues par l'Association dans les six mois de la clôture des comptes.

En outre, il est demandé à l'Association de produire le compte rendu financier de la manifestation pour laquelle la présente subvention est allouée dans les six mois maximum suivant la fin de l'action.

7.2 : autre contrôle

L'Association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Commune de la réalisation des objectifs et de l'utilisation des subventions reçues, notamment par l'accès à toute pièce justificative ou tout autre document dont la production serait indispensable.

Le cas échéant, une visite de contrôle de la réalisation du projet pourra être effectuée par les services de la Commune.

ARTICLE 8: Evaluation de l'action

Au terme de la présente convention, dans le but d'évaluer les résultats de l'action réalisée, l'organisme devra fournir un rapport d'évaluation en deux exemplaires dans le délai maximal de 3 mois suivant la fin de l'action.

Celui-ci fera apparaître notamment :

- l'impact des actions,
- l'évaluation qualitative et quantitative de l'action réalisée.

ARTICLE 9: Publicité de la subvention

L'Association s'engage à faire mention du soutien apporté par la Commune dans toutes ses actions de communication engagées, en particulier en faisant figurer le logo de la Commune sur les affiches, dépliants, programmes et site Internet de l'Association .

Cette obligation vise à assurer une meilleure lisibilité pour les usagers de l'utilisation de l'argent public issu de la fiscalité communale.

AR PREFECTURE

024-212405518-20180927-2018_09_01-DE
Regu le 08/10/2018

ARTICLE 10 : Obligation d'information de la Commune

En vue de l'évaluation des résultats de l'opération, l'Association s'engage à répondre aux demandes d'informations souhaitées par le Département de la Dordogne et à prévenir ce dernier de tout évènement d'importance, relatif à sa situation, susceptible de venir altérer l'économie de la présente convention et de remettre en cause l'aide financière de la commune de THIVIERS, et notamment en cas de difficultés financières ou de mise en redressement judiciaire.

En outre, en cas de changement de statut ou d'objet social de l'Association, doit informer, sans délais, la Commune.

La convention cessera immédiatement d'avoir effet en cas de dissolution ou de changement de statut de l'Association.

ARTICLE 11 : Assurance - responsabilité

L'Association conserve l'entière responsabilité du fonctionnement de ses activités, des personnels et bénévoles concourant à la réalisation de ses actions. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile notamment.

La responsabilité du Département ne pourra en aucun cas être recherchée.

ARTICLE 12 : Impôts - taxes - dettes - respect des réglementations

L'Association fait son affaire personnelle de tous les impôts, taxes, cotisations et redevances de quelque nature qu'ils soient. Il en est de même pour toute dette ou engagement pouvant avoir des conséquences financières.

Elle s'engage, en outre, à être en règle avec les services de l'URSSAF et les services fiscaux concernés par son activité.

La responsabilité du Département ne pourra en aucun cas être recherchée.

ARTICLE 13 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Toute demande d'avenant devra faire l'objet d'un envoi par lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause, et toutes les conséquences qu'elle emporte.

L'avenant précise les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause ses objectifs généraux.

AR PREFECTURE

024-212405518-20180927-2018_09_01-DE
Regu le 08/10/2018

ARTICLE 14 : Restitution de la subvention

Nonobstant les dispositions de l'article 15 (clauses de résiliation), s'il apparaît au terme des opérations de contrôle financier que la subvention a été partiellement ou totalement utilisée à des fins non conformes, la commune de THIVIERS se réserve le droit le cas échéant, et après avoir entendu l' Association , de mettre fin à l' aide accordée et d'exiger le reversement des sommes perçues à compter de la date de réception des fonds par l'Association bénéficiaire.

Le reversement total ou partiel de la subvention ou l'interruption de son versement peut être décidé à la demande de l'Association lorsque celle-ci ne souhaite pas poursuivre le programme et sollicite la résiliation de la convention.

Le reversement est effectué par l'Association après réception du titre de recette transmis par Madame la Trésorière Publique dans les délais légaux impartis.

ARTICLE 15 : Résiliation de la convention

La Commune pourra résilier de plein droit la présente convention et demander la restitution de tout ou partie de la subvention versée en cas de non-respect par l'Association de ses engagements contractuels, de faute grave de sa part et après une mise en demeure restée sans effet à l'issue d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention peut également être dénoncée par l'Association en respectant un préavis de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 16 : Règlement des litiges

En cas de litige résultant de l'exécution de la présente convention, les parties décident de rechercher un règlement amiable préalablement à tout recours contentieux.

Les litiges susceptibles de naître à l' occasion de la présente convention relèvent de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Thiviers, le

Pour la Commune de THIVIERS
Le MAIRE,

Pierre Yves COUTURIER

Pour L'Association Le Théâtre
de Poche, La Présidente,

Nathalie VIRET

AR PREFECTURE

024-212405518-20180927-2018_09_01-DE
Regu le 08/10/2018

AR PREFECTURE

024-212405518-20180927-2018_09_01-DE
Regu le 08/10/2018



N° : 2018/09/02

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 27 septembre à 21h00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mr AMOUROUX Patrice, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mr BOST Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel,

ABSENTS EXCUSES : Mr MOUTON Benoît

POUVOIRS : Mme PETITJEAN Hélène donne pouvoir à Mme DEQUANT Céline
Mr REBIERE Michel donne pouvoir à Mr BONNET Henri
Mme ROBERTS Nicola donne pouvoir à Mme FAVARD Marie

Date de convocation : 21/09/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme Carole LEHAIR a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Objet : Groupement de commande voirie/communauté de communes Périgord Limousin

La communauté de communes a mis en place un marché à bon de commande en offrant la possibilité aux communes d'adhérer à ce groupement pour les travaux de voirie. Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à ce groupement de commande. La commande maximale annuelle pour la commune sera plafonnée à 60 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de :

ADHERER au groupement de commande voirie de la communauté de communes du PERIGORD LIMOUSIN

APPROUVER la convention constitutive du groupement de commande

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

Thiviers le 1^{er} octobre 2018,
Le Maire



AR PREFECTURE

024-212405518-20180927-2018_09_02-DE
Regu le 08/10/2018



N° : 2018/09/03

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 27 septembre à 21h00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mr AMOUROUX Patrice, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mr BOST Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel,

ABSENTS EXCUSES : Mr MOUTON Benoît

POUVOIRS : Mme PETITJEAN Hélène donne pouvoir à Mme DEQUANT Céline
Mr REBIERE Michel donne pouvoir à Mr BONNET Henri
Mme ROBERTS Nicola donne pouvoir à Mme FAVARD Marie

Date de convocation : 21/09/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme Carole LEHAIR a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Annulation de la subvention – Travaux restructuration des écoles 1ère phase

Suite à l'annulation des travaux de restructuration des écoles 1ère phase, Monsieur le MAIRE propose au Conseil Municipal de bien vouloir annuler cette subvention à la demande du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

SOLLICITE L'ANNULATION de la subvention d'un montant de 82 762 € du Conseil Départemental.

Thiviers le 1^{er} octobre 2018,
Le Maire.

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
Maire délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20180927-2018_09_03-DE
Regu le 08/10/2018



N° : 2018/09/04

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 27 septembre à 21h00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mr AMOUROUX Patrice, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mr BOST Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel,

ABSENTS EXCUSES : Mr MOUTON Benoît

POUVOIRS : Mme PETITJEAN Hélène donne pouvoir à Mme DEQUANT Céline
Mr REBIERE Michel donne pouvoir à Mr BONNET Henri
Mme ROBERTS Nicola donne pouvoir à Mme FAVARD Marie

Date de convocation : 21/09/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme Carole LEHAIR a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Aménagement Foncier Agricole et Forestier, Biens vacants sans Maître

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 en son article 147

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1123-1 et suivants

Vu le code civil notamment son article 713,

Vu la délibération n°2010/12/20 du 15 décembre 2017 déclarant les immeubles sans maître

Considérant l'avis de publication en préfecture du 21 décembre 2017

Considérant le certificat attestant l'affichage aux portes de la Mairie de la délibération susvisée

Considérant l'absence de revendication du ou des propriétaires initiaux ou de leur ayant-droits

Dès lors les biens sont présumés sans maître au titre de l'article 713 du code civil

Considérant qu'aux termes de l'article L1123-3 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques, la commune doit incorporer ces biens dans le domaine privé communal dans un délai de 6 mois à compter de la vacance présumée des biens.

AR PREFECTURE

024-212405518-20180927-2018_09_04-DE
Regu le 08/10/2018

Considérant que la commune entend exercer ce droit :

Le Maire propose au conseil municipal d'incorporer au domaine privé de la commune la liste des immeubles suivants :

- Section AY n°13 lieudit « Les Trois CAILLOUX » d'une superficie de 56a09ca,
- Section AY n°29 lieudit « Les Trois CAILLOUX » d'une superficie de 33a30ca,
- Section AY n°31 lieudit « Les Trois CAILLOUX » d'une superficie de 14a80ca,
- Section AY n°40 lieudit « Les Trois CAILLOUX » d'une superficie de 19a36ca,
Section AY n°72 lieudit « LES BOIS DE CHANTEGROS » d'une superficie de 26a43ca,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** la commune à exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil et de l'article 1123-3 alinéa4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine privé communal des dits terrains
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière à l'exécution de la présente délibération.

Thiviers le 1^{er} octobre 2018,
Le Maire.

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20180927-2018_09_04-DE
Regu le 08/10/2018



N° : 2018/09/05

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 27 septembre à 21h00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mr AMOUROUX Patrice, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mr BOST Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel,

ABSENTS EXCUSES : Mr MOUTON Benoît

POUVOIRS : Mme PETITJEAN Hélène donne pouvoir à Mme DEQUANT Céline
Mr REBIERE Michel donne pouvoir à Mr BONNET Henri
Mme ROBERTS Nicola donne pouvoir à Mme FAVARD Marie

Date de convocation : 21/09/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme Carole LEHAIR a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Vente de la parcelle AO 558 sis rue Pierre SEMARD 24800 THIVIERS

Suite à la proposition à la vente de L'Hôtel du Parc, Parcelle AO 558, sis rue Pierre SEMARD, 24 800 THIVIERS, un acquéreur fait une proposition au Conseil municipal à hauteur de 82 000 € TTC honoraire d'agence inclus à hauteur de 7 000 € TTC, soit une proposition à la vente pour la commune de 75 000 € net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **ACCEPTE** de vendre la parcelle AO 558 à hauteur de 75 000 € net vendeur,
- **DIT** que les actes, frais et honoraires sont à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes et documents nécessaires à cette opération.

Thiviers le 1^{er} octobre 2018,
Le Maire.

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20180927-2018_09_05-DE
Regu le 08/10/2018



N° : 2018/09/06

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 27 septembre à 21h00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mr AMOUROUX Patrice, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mr BOST Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBELLS Michel,

ABSENTS EXCUSES : Mr MOUTON Benoît

POUVOIRS : Mme PETITJEAN Hélène donne pouvoir à Mme DEQUANT Céline
Mr REBIERE Michel donne pouvoir à Mr BONNET Henri
Mme ROBERTS Nicola donne pouvoir à Mme FAVARD Marie

Date de convocation : 21/09/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme Carole LEHAIR a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Charte sur la gouvernance du PLUI

Afin de s'engager avec la communauté de communes PERIGORD LIMOUSIN, Maître d'Ouvrage du PLUI, le Conseil municipal est sollicité afin d'approuver la charte de gouvernance du futur PLUI.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE la charte de gouvernance du PLUI

Thiviers le 1^{er} octobre 2018,
Le Maire.

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20180927-2018_09_06-DE
Regu le 08/10/2018



N° : 2018/09/07

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 27 septembre à 21h00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mr AMOUROUX Patrice, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mr BOST Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBELLS Michel,

ABSENTS EXCUSES : Mr MOUTON Benoît

POUVOIRS : Mme PETITJEAN Hélène donne pouvoir à Mme DEQUANT Céline
Mr REBIERE Michel donne pouvoir à Mr BONNET Henri
Mme ROBERTS Nicola donne pouvoir à Mme FAVARD Marie

Date de convocation : 21/09/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme Carole LEHAIR a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Désignation des membres de la commission de suivi de site des carrières de THIVIERS

Suite à la délibération N°2018-03-18 du Conseil municipal de THIVIERS de créer une Commission de suivi de site des carrières de THIVIERS, il est impératif de désigner les représentants de la commune de THIVIERS dans le collège des collectivités.

L'arrêté préfectoral de création prévoit, un membre titulaire et un membre suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de nommer :

- TITULAIRE : Pierre Yves COUTURIER
- SUPPLEANT : Jacques JUGE

Thiviers le 1^{er} octobre 2018,
Le Maire.

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20180927-2018_09_07-DE
Regu le 08/10/2018



N° : 2018/09/08

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 27 septembre à 21h00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mr AMOUROUX Patrice, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mr BOST Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel,

ABSENTS EXCUSES : Mr MOUTON Benoît

POUVOIRS : Mme PETITJEAN Hélène donne pouvoir à Mme DEQUANT Céline
Mr REBIERE Michel donne pouvoir à Mr BONNET Henri
Mme ROBERTS Nicola donne pouvoir à Mme FAVARD Marie

Date de convocation : 21/09/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme Carole LEHAIR a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : FINANCES Décision Modificative N°2 :

Afin de pouvoir honorer les engagements financiers, il est nécessaire d'ajuster les crédits correspondants. Aussi il est proposé au conseil Municipal la décision modificative n°2 suivante :

AR PREFECTURE

024-212405518-20180927-2018_09_08_DM_2-DE
Regu le 08/10/2018

24551 Code INSEE	COMMUNE DE THIVIERS COMMUNE DE THIVIERS	DM n°2 2018
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM N°2 - 27 septembre 2018

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2051 : Concessions et droits similaires	0.00 €	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2121 : Plantations d'arbres et d'arbustes	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128 : Autres agencements et aménagements de terrains	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0.00 €	10 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-2016395 : Bâtiments Communaux	10 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152 : Installations de voirie	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-2015392 : Voirie	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184 : Mobilier	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	31 200.00 €	24 700.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	31 200.00 €	31 200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTTE la décision modificative N°2

Thiviers le 1^{er} octobre 2018,
Le Maire.

pour le Maire,
M. MAZEAUD
délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20180927-2018_09_08_DM_2-DE
Regu le 08/10/2018



N° : 2018/09/09

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 27 septembre à 21h00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mr AMOUROUX Patrice, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mr BOST Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel,

ABSENTS EXCUSES : Mr MOUTON Benoît

POUVOIRS : Mme PETITJEAN Hélène donne pouvoir à Mme DEQUANT Céline
Mr REBIERE Michel donne pouvoir à Mr BONNET Henri
Mme ROBERTS Nicola donne pouvoir à Mme FAVARD Marie

Date de convocation : 21/09/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme Carole LEHAIR a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Extension de la déchetterie suite à enquête publique

Le SMCTOM de THIVIERS va réaliser des travaux d'agrandissement de leur déchetterie. Compte tenu de la procédure d'extension classée et suite à l'enquête publique, le Conseil Municipal est sollicité pour avis par Mme la Préfète.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur l'extension de la déchetterie

Thiviers le 1^{er} octobre 2018,
Le Maire.

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20180927-2018_09_09-DE
Regu le 08/10/2018



N° : 2018/09/10

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 27 septembre à 21h00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mr AMOUROUX Patrice, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mr BOST Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel,

ABSENTS EXCUSES : Mr MOUTON Benoît

POUVOIRS : Mme PETITJEAN Hélène donne pouvoir à Mme DEQUANT Céline
Mr REBIERE Michel donne pouvoir à Mr BONNET Henri
Mme ROBERTS Nicola donne pouvoir à Mme FAVARD Marie

Date de convocation : 21/09/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme Carole LEHAIR a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Transfert du contingent SDIS/ Modification statutaire de la Communauté de communes Périgord Limousin

La communauté de commune a adopté le 30 août dernier un projet de statut modificatif, intégrant la prise de compétence du contingent SDIS, conformément à la loi NotRE à compter du 1^{er} janvier 2019. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la modification statutaire présentée par la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

-ACCEPTE la modification statutaire de la communauté de communes Périgord Limousin

-ADOPTE le projet de statuts

Thiviers le 1^{er} octobre 2018,
Le Maire.

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20180927-2018_09_10-DE
Regu le 08/10/2018



N° : 2018/09/11

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 27 septembre à 21h00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mr AMOUROUX Patrice, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mr BOST Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel,

ABSENTS EXCUSES : Mr MOUTON Benoît

POUVOIRS : Mme PETITJEAN Hélène donne pouvoir à Mme DEQUANT Céline
Mr REBIERE Michel donne pouvoir à Mr BONNET Henri
Mme ROBERTS Nicola donne pouvoir à Mme FAVARD Marie

Date de convocation : 21/09/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme Carole LEHAIR a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Programme de développement culturel et touristique autour d'un sentier numérique sur la résistance

Suite à la présentation par Benoit BOST, conseiller municipal d'un projet de développement culturel et touristique sur la mise en place d'un sentier mémoriel et numérique dans le cadre d'un appel à projet de la Région NOUVELLE AQUITAINE, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

- **ACCEPTE** la mise en place de ce programme de développement culturel et touristique autour d'un sentier numérique
- **DECIDE** de répondre à l'appel à projet de la Région NOUVELLE AQUITAINE

Thiviers le 1^{er} octobre 2018,
Le Maire.

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20180927-2018_09_11-DE
Regu le 08/10/2018



N° : 2018/09/12

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 27 septembre à 21h00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mr AMOUROUX Patrice, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mr BOST Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel,

ABSENTS EXCUSES : Mr MOUTON Benoît

POUVOIRS : Mme PETITJEAN Hélène donne pouvoir à Mme DEQUANT Céline
Mr REBIERE Michel donne pouvoir à Mr BONNET Henri
Mme ROBERTS Nicola donne pouvoir à Mme FAVARD Marie

Date de convocation : 21/09/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme Carole LEHAIR a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif

Suite à la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif

Thiviers le 1^{er} octobre 2018,
Le Maire.

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20180927-2018_09_12-DE
Regu le 08/10/2018